

Commission du Vieux Paris

Séance Plénière du 3 juin 2009

Compte rendu

Assistaient à la séance : Mme Danièle Pourtaud, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Balard, M. Didier Bertrand, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Jean-Paul Philippon, M. Pierre Pinon, M. Prévost-Marcilhacy, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Véron.

Excusés : Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Pierre Bertolussi, Mme Catherine Bruno, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, Mme Marie-Anne Châtelet, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Mireille Grubert, Mme Karen Taïeb.

La séance est présidée par Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

ORDRE DU JOUR :

Sélection de dossiers reçus entre le 9 mars et le 30 mars 2009

- ✓ 1, rue Colbert et 7, rue Vivienne (2e arr.) - Bibliothèque nationale de France
- ✓ 10, place de la Concorde et 2-6 rue Boissy d'Anglas (8e arr.) - hôtel de Crillon
- ✓ 78, rue d'Hauteville et 30b, rue de Paradis (10e arr.) - entrepôts Baccarat
- ✓ 19 avenue Kléber (16e arr.) - hôtel Majestic

Faisabilité - Consultation préalable

- ✓ Gare d'Austerlitz (13e arr.)

Reports

Compte tenu de l'heure tardive, l'examen des dossiers suivant est renvoyé à une prochaine séance :

- ✓ 23-27, rue Saint-Lazare et 32-34, rue de Châteaudun (9e arr.)
- ✓ Fondation d'Auteuil, au 40-42, rue La Fontaine (16e arr.)
- ✓ 13, villa de l'Astrolabe (15e arr.)

1, rue Colbert, 7, rue Vivienne (2^e arr.)

Bibliothèque nationale de France

Pétitionnaire : RUGGERI Catherine

MINISTERE DE LA CULTURE

PD 075 102 09 P 0004

SHON à démolir : 13 425 m²

Permis déposé le 16/04/2009

Fin du délai d'instruction : 15/05/09

« Démolitions partielles de plancher du 2^e niveau de sous-sol au 3^e étage, création de trémies d'escaliers et d'ascenseurs, démolition de l'escalier d'honneur du rez-de-chaussée, percements de murs porteurs et démolition partielle de toiture. »

PROTECTIONS :

❖ La façade Est de Robert de Cotte sur la cour principale, les galeries Mansart et Mazarine avec leur vestibule, la pièce dite « chambre de Mazarin », le plafond de la « salle des Vélins », la salle de travail du département des Imprimés dite "salle Labrousse" sont classés au titre des Monuments historiques (29 décembre 1983).

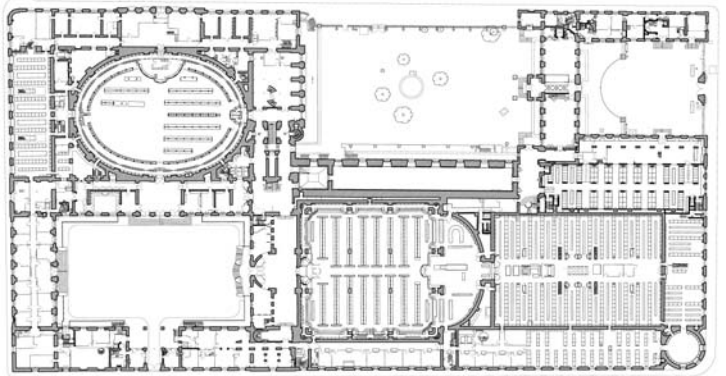
❖ L'ensemble des façades et toitures sur rues, sur cours et sur jardins (à l'exclusion de la façade Est de Robert de Cotte classée) ; les pièces et éléments suivants : le vestibule de la salle de lecture, la salle ovale (périodiques), le salon de l'administration, le grand escalier d'honneur, la salle de lecture des Manuscrits... sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (29 décembre 1983).

❖ Périmètre de site inscrit

❖ EVP Espace vert protégé

HISTORIQUE : Ce quadrilatère, occupé par des bâtiments dont la construction s'échelonne sur trois siècles, a été dévolu initialement à la bibliothèque royale par Colbert en 1666. Le site fait alors l'objet d'une véritable conquête, partant de l'ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin pour aller rejoindre, à l'autre extrémité, l'hôtel Tubeuf, par l'intermédiaire d'un système de longues galeries qui ont fixé le plan en grille sur lequel les architectes successifs chargés de l'édifice ont œuvré ensuite.

Le Muet, Mansart, puis Robert de Cotte et son fils, au 18^e siècle, prolongent cette architecture de palais et de galeries.



Ci-dessus : façade rue de Richelieu - photo archives CVP et plan de l'état actuel

Ci-contre : façade de l'hôtel Tubeuf rue Vivienne

Ci-dessous : façade de Pascal, rue Vivienne



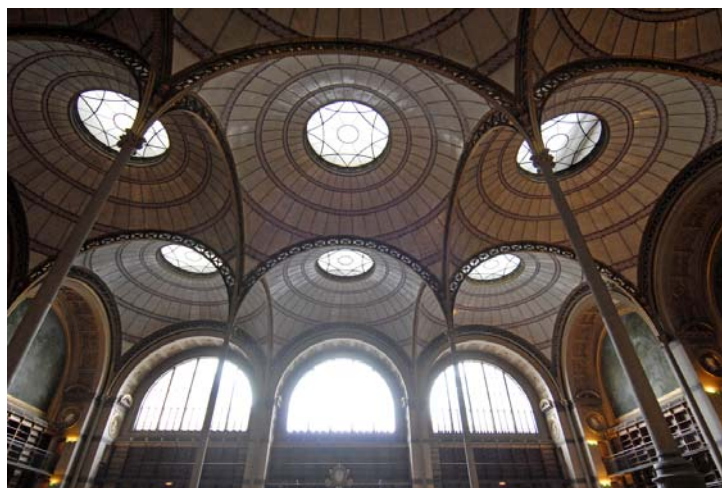
Henri Labrouste donne à la bibliothèque, devenue impériale, son visage moderne, en séparant salle de lecture et stockage des livres, créant ainsi une nouvelle typologie. Il construit une nouvelle salle de lecture, adaptée à de nombreux lecteurs, et les gigantesques magasins qui la bordent ainsi que les ailes sur les rues de Richelieu et des Petits-Champs. Célébré en son temps, ce bâtiment est toujours considéré comme un des grands chefs-d'œuvre de l'architecture du 19^e siècle.

A son successeur, J.-L. Pascal, revient la charge d'occuper le dernier angle du quadrilatère avec la construction de la grande salle de lecture ovale, dite salle des périodiques, dans les années 1890. Autour de 1900, Pascal construit également dans le style de Labrouste les ailes sur le jardin Vivienne et à l'angle des rues Colbert et Vivienne.

A partir de 1932, pour faire face à l'accroissement des fonds, Michel Roux-Spitz réorganise le plan d'ensemble. C'est le temps de la densification : les surfaces sont gagnées par creusements de sous-sols, surélévations et remplissage de tous les interstices des magasins. Ses successeurs ont poursuivi l'œuvre de densification jusqu'à l'état de saturation que l'on connaît.

En 1981, Serge Macel, le dernier architecte du site, lui succède. On lui doit, en particulier, l'inversion de la volée haute de l'escalier d'honneur en 1987 et le réaménagement du hall Labrouste en 1993.

PRÉSENTATION : Le départ des collections du Département des Imprimés de la Bibliothèque nationale vers le site Tolbiac, au début des années 1990, a eu pour effet de provoquer une réflexion globale sur l'avenir des bâtiments que l'on avait vidés. Pour conforter la vocation de bibliothèque de son site historique, la BNF a proposé l'hébergement à des institutions universitaires en mal de locaux : c'est ainsi que la bibliothèque de l'INHA s'est vue proposer la salle Labrouste et les magasins afférents, la bibliothèque de l'école des Chartes l'aile sud de l'édifice, côté rue des Petits Champs. Pour l'ancienne salle des périodiques (dite aussi salle Pascal), les responsables de la BNF ont songé à une bibliothèque généraliste et à un plus large public. « Ouverture » est d'ailleurs le maître mot de ce projet de réaménagement : qu'il s'agisse d'ouverture au quartier, à de nouveaux publics, à de nouveaux usages...



Photos de l'existant, de haut en bas :
 - Salle Labrouste
 - Salle ovale de Pascal
 - Le hall et l'escalier d'honneur
 - Le magasin



Choisi sur appel à candidatures, l'architecte Bruno Gaudin a une double mission : d'une part la mise en sécurité et la mise aux normes de l'ensemble des installations, d'autre part le réaménagement des bâtiments à leurs nouvelles fonctions. Ses interventions sont donc extrêmement diverses et dispersées sur tout le site. Elles concernent notamment les accès :

- accès rue de Richelieu élargi par ouverture de nouvelles arcades de part et d'autre du passage cocher
- accès sur le jardin Vivienne depuis la salle Pascal par abaissement d'allèges de fenêtres
- accès à l'école des Chartes par ouverture d'une porte dans la tourelle d'angle de la rue des Petits Champs.

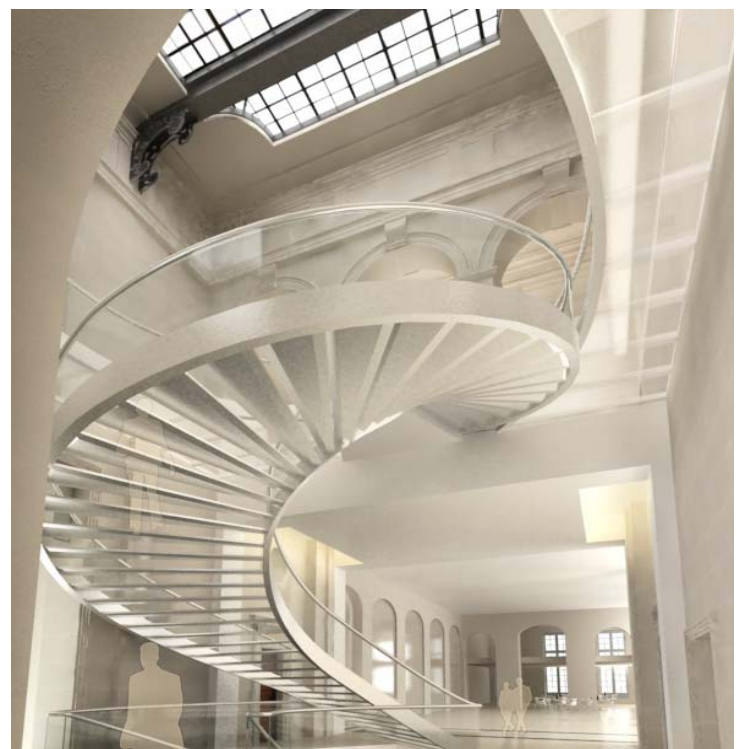
Les interventions concernent en second lieu les circulations :

- démolition et reconstruction selon un nouveau dessin de l'escalier d'honneur pour fluidifier le hall principal de la bibliothèque ;
- création d'un passage vitré au-dessus du hall Labrouste pour relier deux parties du bâtiment
- création de rampes destinées aux personnes à mobilité réduite et modification du perron de Labrouste

Elles concernent enfin le fonctionnement des espaces :

- magasins Labrouste dédensifiés (par suppression des étagères construites au XXe siècle entre les lames de livres de Labrouste) et adaptés à l'accès libre des lecteurs aux ouvrages.
- suppression de zones de magasins pour faire place à des installations techniques ou espaces de liaison.

Les images fournies par l'agence Gaudin donnent d'ailleurs une idée précise de ces interventions.



Photomontages du projet de Bruno Gaudin.

Ci-dessus : le nouvel escalier vu du hall, remplaçant l'ancien escalier d'honneur.

De haut en bas :

- Nouveaux accès vers les bâtiments Pascal, côté rue Vivienne, et réaménagement du jardin, côté hall d'honneur.
- Perspectives du hall et du nouvel escalier.

DISCUSSION : Plusieurs aspects du projet font débat et notamment la démolition de l'escalier d'honneur. Si cet escalier a subi plusieurs transformations au cours du temps, et jusqu'à un retournement de la volée haute dans les années 1990, il n'en reste pas moins un élément patrimonial éminent, cohérent avec l'architecture de Robert de Cotte et de Labrousse, d'ailleurs inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Tout en comprenant les raisons du projet actuel, les membres soulignent l'incongruité de cette architecture de métal et de verre, le caractère très daté de son dessin hélicoïdal. Il en est de même des espaces recomposés du hall d'accueil, qui avec leurs faux plafonds et leurs cloisons vitrées au-dessus des tentures de pierre, sont jugés indignes de l'architecture de Labrousse. Ils réaffirment que seule une attitude de cohérence avec l'œuvre de Labrousse serait acceptable. S'agissant du vestibule, les membres évoquent l'opération très destructrice et dégradante qu'il a subie, en 1993, lorsque les panneaux sculptés de pierre ont été tronçonnés pour « ouvrir » le hall sur l'espace de vente de livres et cartes postales. Rien n'empêcherait d'envisager une restauration de ce vestibule.

La création d'une galerie vitrée au-dessus du hall Labrousse fait également débat, certains membres jugeant qu'elle nuirait à la vue des trois grandes baies thermales de la salle de lecture. Le fait qu'une galerie, certes précaire, ait existé à cet emplacement du temps de Labrousse est cependant évoqué à l'appui du projet. D'une façon générale, les membres s'étonnent du parti qui a conduit à vouloir à toute force ouvrir un grand hall dans des parties séparées, destinées à des publics différents, alors que des solutions alternatives auraient pu être envisagées.

Le traitement de l'entrée de l'école des Chartes est unanimement jugé brutal, et incohérent avec le traitement d'angle de Labrousse. La possibilité d'une entrée de l'école par l'intérieur du site est évoquée pour éviter le caractère subalterne, malcommode et peu digne d'une entrée placée à cet endroit, sur un trottoir aussi étroit.

Le triplement de l'entrée Richelieu n'est pas jugé très heureux, notamment du fait du dessin adopté pour les deux arcs latéraux, d'une silhouette différente côté rue et côté cour. Après quelques échanges sur la pertinence de ces percements, il est demandé que leur dessin et leur réalisation fasse l'objet d'un soin particulier.

Plusieurs intervenants déplorent l'absence de réflexion sur les strates historiques qui composent l'édifice actuel, ainsi que la mauvaise appréciation de la logique du plan général, notamment les relations entre les espaces majeurs de la parcelle.

Ci-contre, de haut en bas :

-L'entrée de la bibliothèque de l'école des Chartes ouverte au rez-de-chaussée de la tourelle, à l'angle de la rue de Richelieu et de la rue des Petits-Champs,

-La cour d'honneur, nouveau système de rampes, terrasses et emmarchements pour l'accessibilité PMR. Aménagement d'un couloir vitré au dessus du hall et devant les trois baies en plein cintre qui éclairent la grande salle de lecture Labrousse

- Photomontage du porche d'entrée rue de Richelieu agrandi de deux nouveaux passages de part et d'autre du portail primitif.



Les interventions proposées sont parfois jugées incohérentes les unes par rapport aux autres.

Est évoqué enfin le chantier de restauration de la salle de lecture, confié à Jean-François Lagneau, architecte en chef des monuments historiques, au terme duquel la salle retrouvera ses couleurs d'origine (par nettoyage des coupes) et conservera son mobilier. Seules quelques adaptations mineures seront faites pour l'équipement des bureaux ainsi que pour l'accès aux magasins par les lecteurs eux-mêmes.

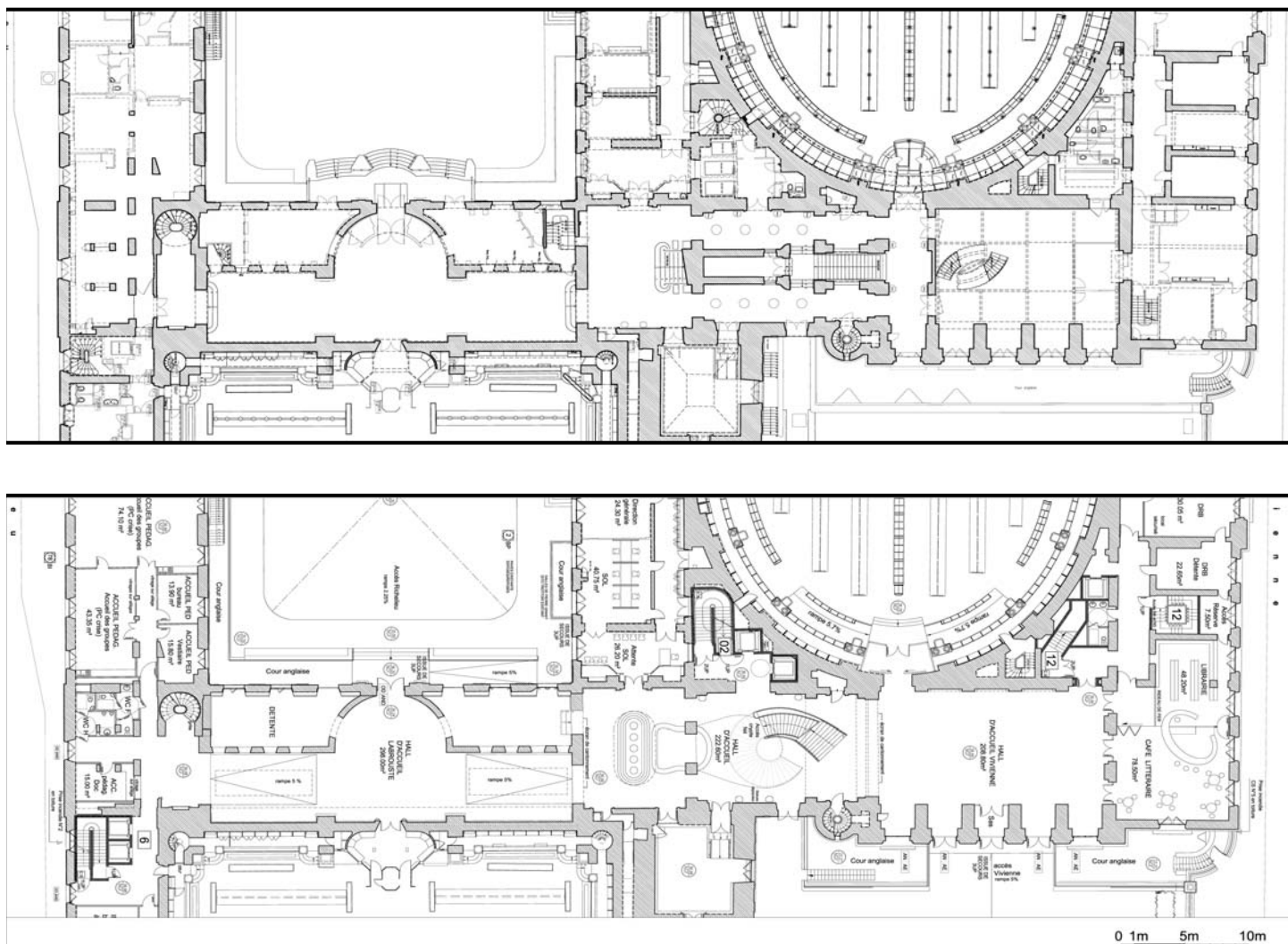
En conclusion, la Commission considère que le projet doit être sur de nombreux points profondément revu et modifié.

RESOLUTION : La Commission du Vieux Paris a émis le vœu que ces chefs d'œuvre de l'architecture du 19^e siècle que sont la salle de lecture et les magasins d'Henri Labrousse ne soient pas altérés dans le cadre du projet de restructuration du quadrilatère Richelieu. Elle forme le vœu que soit restauré le hall d'entrée dans son état d'origine et conservé le grand escalier d'honneur.

Elle a émis les plus grandes réserves concernant la réalisation d'une galerie vitrée dans la cour d'honneur au dessus du hall, qui masquerait les grandes baies thermales de la salle de lecture de Labrousse.

Elle a demandé que soit revu le projet d'entrée de l'école des Chartes, au rez-de-chaussée de la rotonde à l'angle de la rue de Richelieu et de la rue des Petits-Champs, afin d'améliorer son insertion dans la façade, tout comme les deux nouveaux passages destinés à flanquer le portail d'origine sur la rue de Richelieu.

Ci-dessous : plans du hall : existant et projet



10, place de la Concorde et 2-6, rue Boissy d'Anglas (8^e arr.) Modification des toitures de l'ancien hôtel de Crillon

Pétitionnaire : M. GOMEL, Richard
C.HOTEL SAS
PC 075 108 09 V 0009
SHON à démolir : 197 m²
Permis déposé le 4/03/2009
Fin du délai d'instruction : 4/09/2009

« Réaménagement d'un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol avec extension du sous-sol, mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, démolition partielle de plancher du 1^{er} aux 6^{ème} étages, suppression de l'ensemble des édicules en toiture et ravalement de toutes les façades d'un bâtiment à usage d'hôtel de tourisme. »

PROTECTIONS :

Classé au titre des Monuments historiques (*liste de 1900 et 23 septembre 1964*) : façades et toitures ; grand salon dit des Aigles ; décoration du salon Louis XVI, adjacent au salon des Aigles vers l'est, donnant sur la place de la Concorde et improprement appelé de "Marie-Antoinette" .

HISTORIQUE : Hôtel bâti derrière les façades ordonnancées de la place de la Concorde par Louis Trouard à partir de 1775 pour le duc d'Aumont. Acheté par le comte de Crillon en 1788, il reste dans la même famille jusqu'à son achat en 1906 par la Société des Grands magasins du Louvre qui le transforme en hôtel de voyageurs.

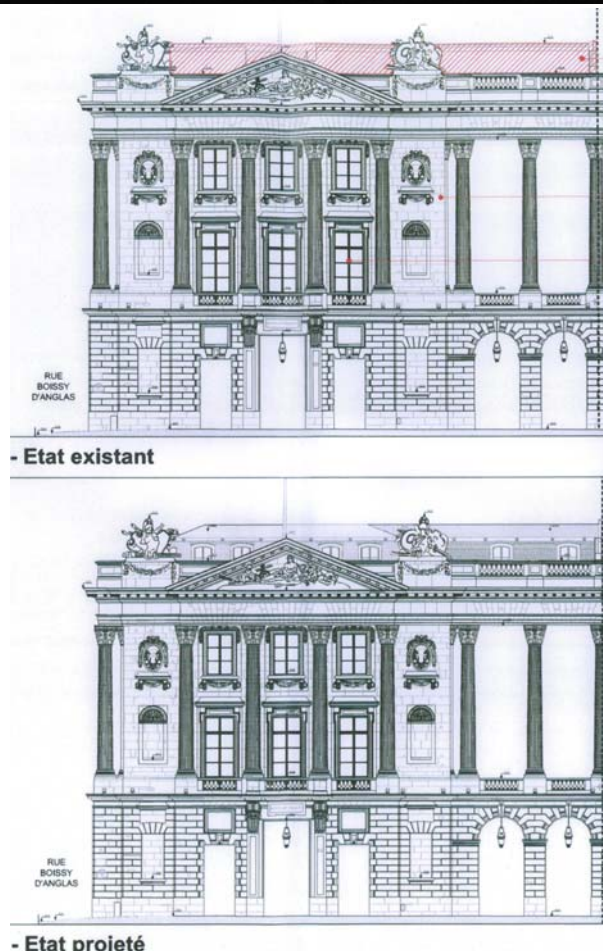
Il est alors réaménagé (dépose des principaux lambris) et agrandi le long de la rue Boissy d'Anglas par Walter Destailleurs.

PRESENTATION : Le projet consiste à réaménager l'hôtel (amélioration des services, mises aux normes handicapés et sécurité), sans intervention sur l'étage noble et les deux salons classés.

Il prévoit la modification de la toiture (classée MH), la surélévation en comble brisé habillé d'ardoise, est reconstruite. Le dessin donné par l'architecte en Chef des monuments historiques ne correspond à aucun état historique et ne reproduit pas le profil de toiture récemment restitué à hôtel de Coislin (2003) ni celui préservé à l'hôtel de la Marine.

Les documents d'archives attestent pourtant la volonté de Gabriel de doter les deux pavillons de la place Louis XV de toitures très basses, dissimulées derrière les balustrades.

La surélévation actuelle consiste en un petit étage carré, en retrait de 3,50 m de la balustrade ; elle couvre le pavillon et les deux travées attenantes sur la place et permet l'aménagement des terrasses des deux suites les plus luxueuses de l'hôtel. Elle est attestée par la photographie ancienne dès 1921. Il s'agit probablement d'un aménagement de Walter Destailleurs pour l'hôtel, puisque l'état des lieux de 1905 n'en fait pas mention.



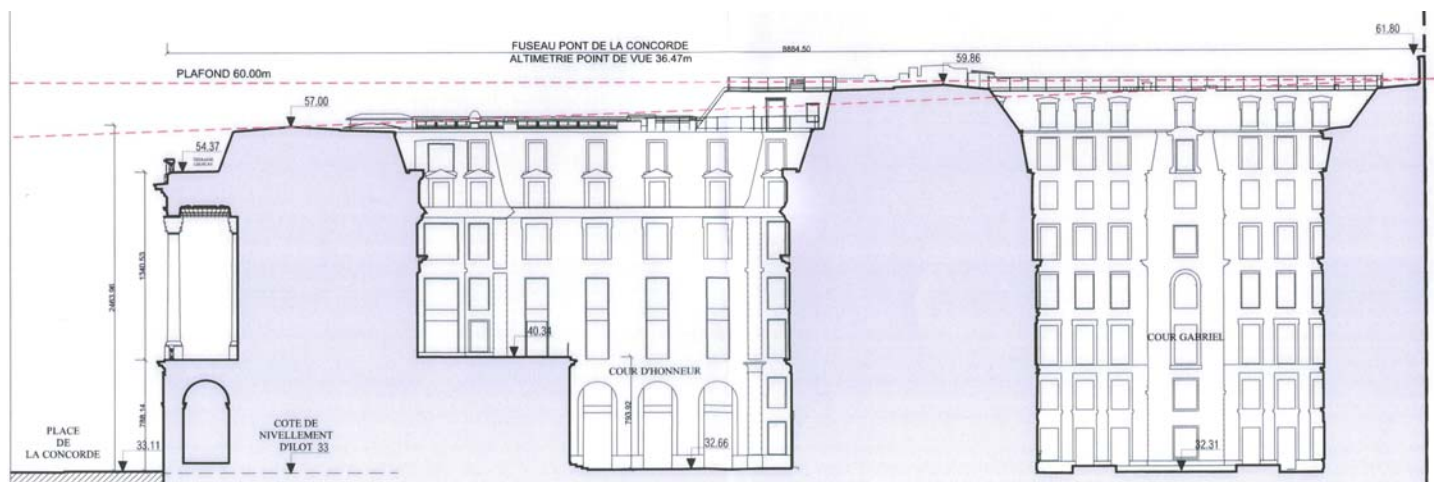
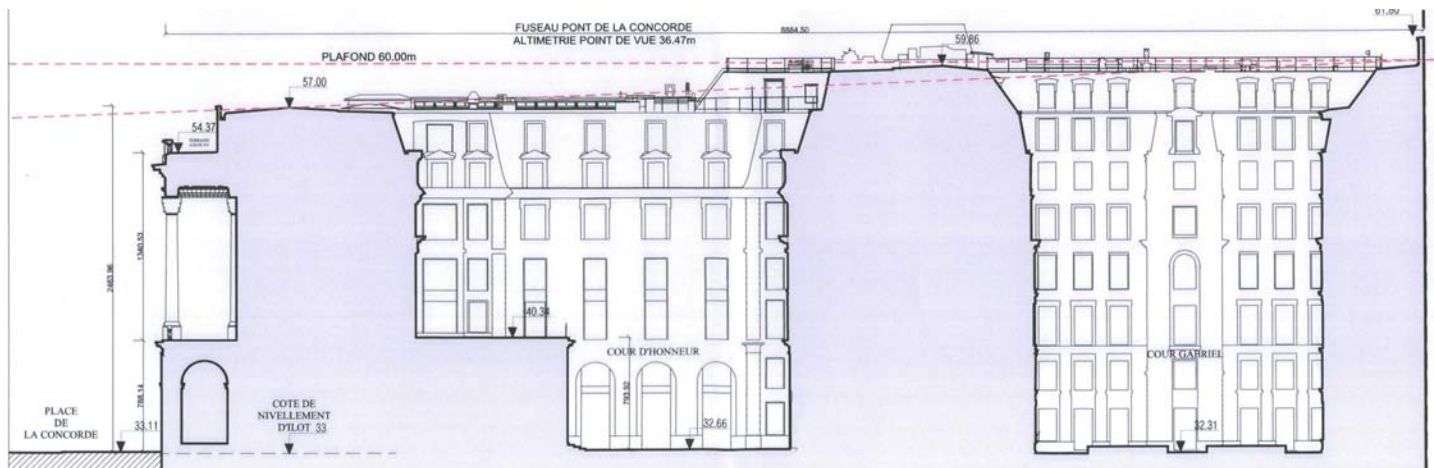
DISCUSSION : Après le rappel des différents types de modifications qui ont altéré l'architecture originelle de Gabriel sur la place, il est souligné que, contrairement aux bâtiments voisins, cet état non conforme au dessin d'origine est néanmoins protégé au titre des Monuments historiques.

Cette surélévation est unanimement condamnée comme portant profondément atteinte à la pensée de Gabriel, très clairement résumée par Pierre Patte dans les *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV*. Si la notion de monument historique a un sens, les bâtiments de la place de la Concorde doivent faire l'objet d'un respect tout particulier et d'un traitement exemplaire. C'est pourquoi la Commission se prononce pour une restitution de l'état d'origine des toitures.

La Commission ne souhaite pas qu'à travers le projet présenté soit pérennisée la surélévation de l'hôtel. Elle rappelle à cette occasion les améliorations qui ont été apportées depuis plusieurs années dans ce sens.

RESOLUTION : La Commission du Vieux Paris émet le vœu que soit restitué le dispositif voulu par Ange-Jacques Gabriel en 1775, d'une toiture sans comble apparent, afin de ne pas pérenniser, par un dessin de comble mansardé, la surélévation de l'hôtel de Crillon.

Ci-contre : vue de l'existant et photomontage du projet.
Ci-dessous : coupes longitudinales, existant et projet.



**78, rue d'Hauteville, 35, rue de Chabrol et
30b, rue de Paradis (10^e arr.)
Restructuration des anciens entrepôts Baccarat**

Pétitionnaire : M. GASTON-DREYFUS Rémi
GDG PARADIS BACCARAT
PD 075 110 09 V 0002 et PC 075 110 09 V 0001
SHON à démolir : 3588 m²
Permis déposés les 9/01/20089 et 10/03/2009
Fin du délai d'instruction : 10/06/2009

« Démolition du plancher à rez-de-chaussée et de la mezzanine, de parties de planchers au 1^{er} étage et de la toiture d'un bâtiment d'un étage. »

« Restructuration d'un bâtiment de bureaux de 1 étage sur rez-de-chaussée et sous-sol avec démolition et reconstruction des planchers et mezzanines du rez-de-chaussée et 1^{er} étage, création d'une cour et de 2 atriums, réfection de la couverture, modification de verrières et création d'une issue de secours à rez-de-chaussée sur cour. »

PROTECTIONS : aucune

ANTERIORITE :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé le vœu que l'ensemble des magasins de la société Baccarat, au 30-30bis rue de Paradis (10^e arr.), soit inscrit sur la liste supplémentaire des immeubles protégés au titre du PLU. Ce remarquable ensemble de halles de stockage, de salons de présentation et de guichets de vente, datant de la deuxième moitié du XIX^e siècle, est unique en son genre. La Commission demande que soient réalisés une étude historique et un diagnostic patrimonial destinés à éclairer les interventions futures.

Elle demande que soit relancée la procédure en vue de l'inscription de l'ensemble à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

PRESENTATION : L'installation de la Compagnie Baccarat dans cette partie du faubourg Saint-Denis regroupant les industries de la table (cristallerie, porcelaine, faïencerie, etc.) remonte aux années 1830, date à laquelle elle acquiert une grande parcelle conjointement avec les Cristalleries de Saint-Louis.

L'occupation de la parcelle se fait en plusieurs campagnes : en 1863-64 sont construits les grands hangars de stockage avec leurs étagères métalliques à rez-de-chaussée, où étaient entreposés les marchandises arrivées de la Meurthe par la gare de l'Est ; la halle de présentation des lustres à l'étage, accessible par un bel escalier en bois à balustres ornés, ainsi que la cour vitrée à mezzanine et guichets en bois servant de lieu de vente.

*De haut en bas : - façade sur rue évidée dans les années 70
- la halle des ventes
- le grand escalier donnant accès à la nef des lustres
- La grande halle de stockage*



En 1891-93, la grande nef des lustres semble avoir été redécorée avec une verrière zénithale et tout un jeu de glaces monumentales démultipliant les espaces et les lumières.

Sont également réalisés plusieurs salons d'exposition représentatifs des styles en vogue, permettant d'apprécier les produits en situation : salon Régence, Louis XVI, Empire, oriental, Art nouveau...

En 1973, un grand projet de « Centre international des arts de la table », développé sur plusieurs parcelles mitoyennes, voit la démolition de tous les bâtiments des verreries Saint-Louis et d'une partie des bâtiments Baccarat. Sur rue les immeubles d'alignement furent vidés à rez-de-chaussée pour ménager une entrée plus fluide vers le parking souterrain et vers une cour intérieure bordée d'immeubles de bureaux. Seuls les hangars de stockage restèrent en place derrière la nouvelle façade vitrée qui leur avait été donnée.

La Compagnie Baccarat a quitté les lieux depuis l'an 2000. Après une brève occupation par la Pinacothèque de Paris, en 2004, les hangars sont restés vides. Divers programmes ont été envisagés depuis lors (hôtel, école ou bureaux), par divers investisseurs, mais sans trouver d'aboutissement, notamment du fait des difficultés posées par l'enclavement du terrain qui rend impossible l'aménagement des issues de secours propres aux établissements recevant du public.

Le présent projet prévoit l'installation de bureaux, échappant ainsi aux contraintes ERP. Il respecte les structures porteuses des hangars, et la volumétrie des toitures, qu'il entaille seulement de cours (ouvertes ou couvertes) pour l'éclairage des salles. Mais l'architecte prévoit de démolir tout le plancher du rez-de-chaussée, l'escalier monumental, ainsi que tous les décors existants : les six salons de style, le grand arc et les miroirs de la nef des lustres, les guichets et mezzanine de la cour des ventes. La façade serait redessinée.

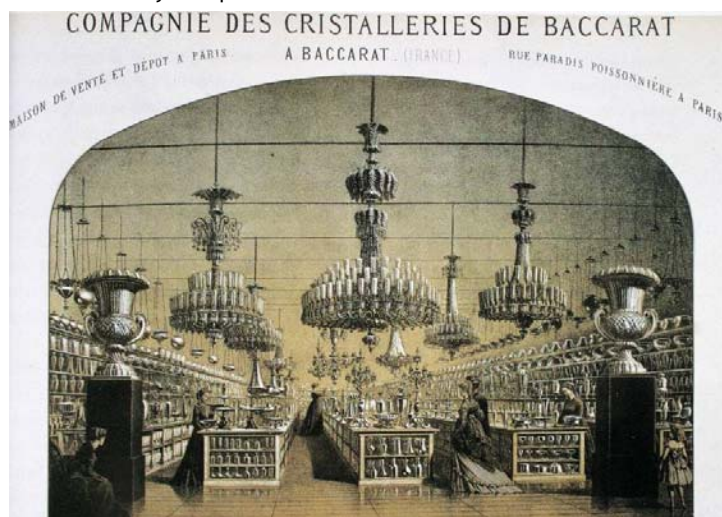
DISCUSSION : La Commission constate l'ampleur des modifications prévues, qui effaceront toutes traces significatives de l'occupation Baccarat, mais comprend la difficulté posée par le réaménagement.

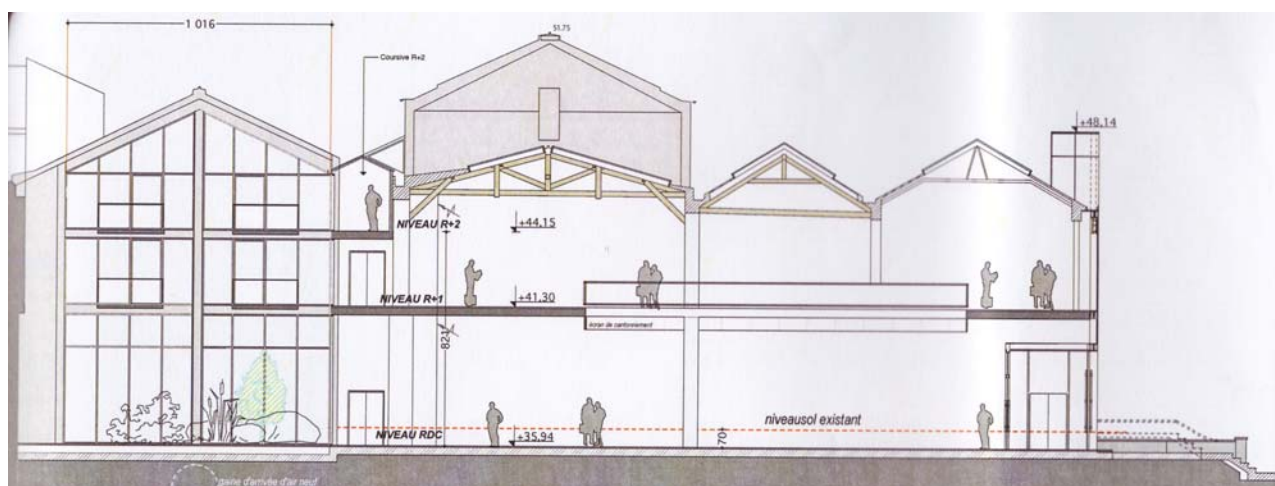
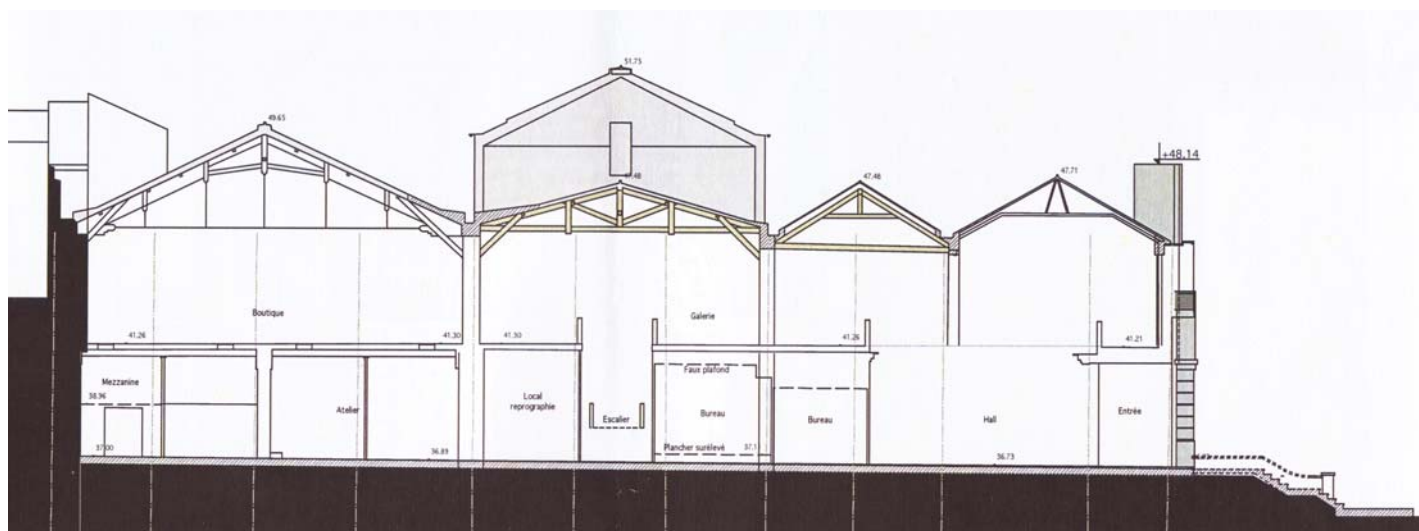
On rappelle que la demande de conserver les décors intérieurs est difficilement applicable dans le cadre législatif actuel. La Commission juge par ailleurs important de mieux préserver la structure des bâtiments, notamment les sols et le grand escalier. Elle demande aussi la protection des bâtiments existants au titre du PLU, en attendant qu'une demande de protection au titre des Monuments historiques puisse être adressée aux autorités compétentes et instruite par les services du Ministère de la Culture.



De haut en bas :

- La nef des lustres, redécorée dans les années 1890
- Les étagères métalliques se développant sur deux niveaux au RDC
- Le salon de style Empire





En haut :

- Coupe sur l'existant. La coupe fait apparaître les structures de couverture, mais comme tous les éléments de menuiserie et de second œuvre qu'on a prévu de démolir.

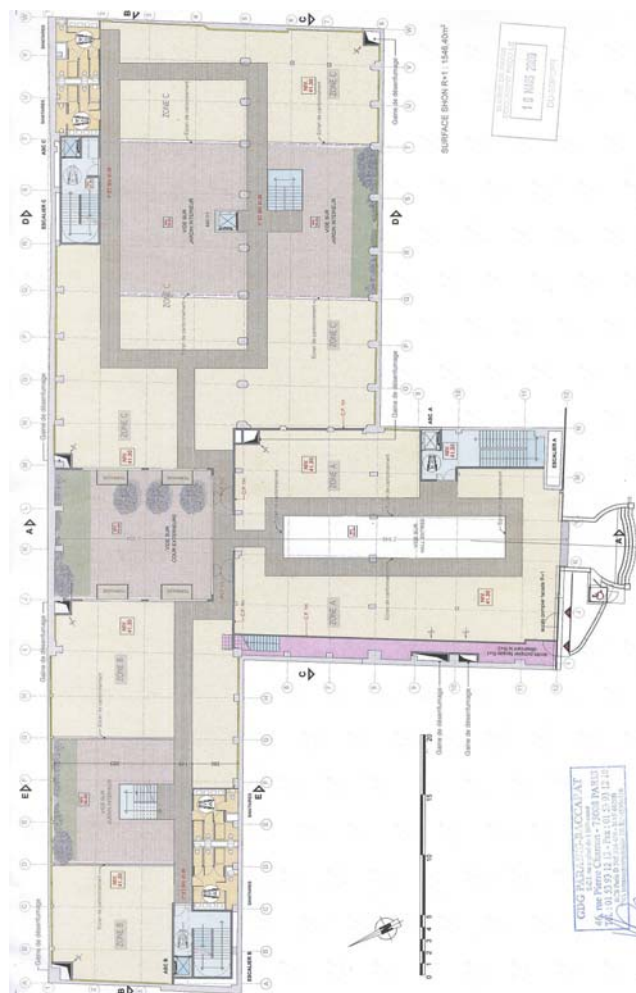
- Coupe du projet : le plancher du rez-de-chaussée est entièrement détruit.

En bas : Le plan d'aménagement. En mauve, les cours ouvertes ou couvertes.

RESOLUTION : La Commission du Vieux Paris a émis un vœu en faveur d'un projet plus respectueux de l'intégrité des bâtiments des anciens magasins de la maison Baccarat, construits pour l'essentiel en 1863-64.

Elle a en particulier souligné la grande qualité des décors des salons d'exposition, représentatifs des styles en vogue à la fin du 19^e siècle, et d'éléments structuraux comme le grand escalier en bois à balustres tournés.

La Commission du Vieux Paris demande que ce lieu exceptionnel puisse faire l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques, en complément de la protection au titre du PLU actuellement en cours d'examen.



19, avenue Kléber, 5, avenue des Portugais et 21-23, rue La Pérouse (16^e arr.) Réaménagement de l'ancien hôtel Majestic

Pétitionnaire : M. BAUER, Cédric
MAJESTIC EURL
PC 075 116 09 V 0023
SHON à démolir : 3948 m²
Permis déposé le 18/03/2009
Fin du délai d'instruction : 18/06/2009

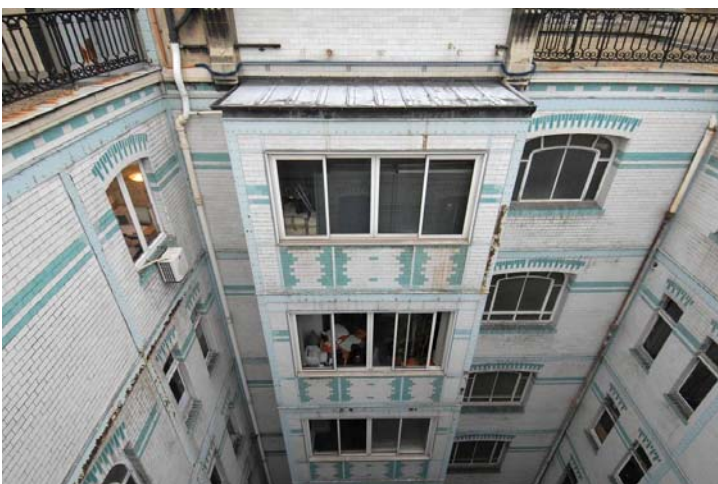
« Changement de destination d'un bâtiment de 7 à 8 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage de bureau en hôtel de tourisme (200 chambres créées) et commerce (800m²) avec démolition et construction de planchers à tous les niveaux, création d'un 3^e niveau de sous-sol, remplacement partiel des menuiseries extérieures et ravalement des façades. »

PROTECTIONS : aucune

ANTERIORITE : aucune

PRESENTATION : L'hôtel Majestic est l'un des plus grands et des plus célèbres palaces parisiens de la Belle Époque. Il a été réalisé en 1906-1908 par le propriétaire (M. Tauber) et l'architecte (Armand Sibien, 1855-1918) de l'hôtel Régina, à l'issue d'un voyage dans toutes les capitales, et notamment aux États-unis, pour y étudier les derniers perfectionnements apportés à ce type de programme. Il a été voulu sans « faux luxe », sans « brillant extérieur », mais avec tout le confort moderne allié au « goût » parisien : quatre cents chambres, toutes dotées d'une antichambre et d'une salle de bain, service de bouche et salons de réception à chaque étage, très nombreux ascenseurs, salons, salle des coffres, descente à couvert d'un type nouveau, etc. Mais le perfectionnement le plus remarqué aura été la vaste terrasse plantée (le *Roof Garden*), directement accessible par ascenseur, comme à l'Automobile Club (1900). Les aménagements intérieurs étaient signés de Dumas, Alavoine, Schwartz et Meurer, etc. Acheté par l'État en 1936, il est affecté à la Direction de l'armement du ministère de la Défense nationale et de la Guerre. Pendant la deuxième guerre mondiale, l'hôtel Majestic est occupé par le siège du commandement militaire allemand. A la Libération, il est affecté au ministère des Affaires étrangères, abrite d'abord l'UNESCO, puis le Centre de conférences international du ministère. Il est aujourd'hui propriété d'un groupe immobilier qui compte y installer un hôtel de tourisme haut de gamme de la chaîne Peninsula.

Le projet renoue avec le parti d'origine : les grands décors toujours en place sont restaurés et accueilleront les espaces de réception ; le passage à couvert pour les voitures sera rouvert, la toiture-terrasse, aujourd'hui inutilisée, sera replantée et réaménagée en restaurant.



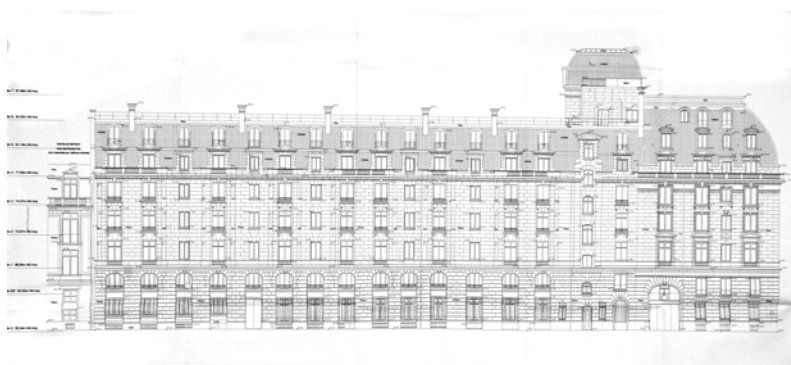
Ci-dessus : l'une des cours de service supprimées.

La modernisation des équipements conduit à une deuxième série de modifications :

- Suppression de deux cours de service pour l'aménagement de divers locaux,
- Réorganisation de la distribution verticale avec la création d'une quatrième « tour » d'ascenseurs dans l'un des angles de la cour centrale.
- Agrandissement du 3^e niveau de sous-sol à l'ensemble de la parcelle
- Ouverture de la grande cour à rez-de-chaussée pour l'aménagement de deux petits jardins.

Enfin une troisième série de modifications touche les volumes et les façades sur rue et sur cour et vise à donner plus de « monumentalité » à l'ensemble : la grande cour est dotée d'une quatrième tour d'angle, la façade sur la rue La Pérouse est dotée d'un deuxième avant corps reprenant le dispositif à l'angle de la rue des Portugais.

A l'issue d'un bref échange sur l'accentuation de la monumentalité que ce projet pourrait générer, la Commission n'émet pas d'objection à cette proposition.



Ci-dessus : façade côté rue La Pérouse, existant et projet.

Ci-contre : façade sur la cour principale, photo de l'existant et dessin du projet.

Gare d'Austerlitz (13^e arr.)

Démolition du buffet de la gare et des bas-côtés de la grande halle

Consultation préalable

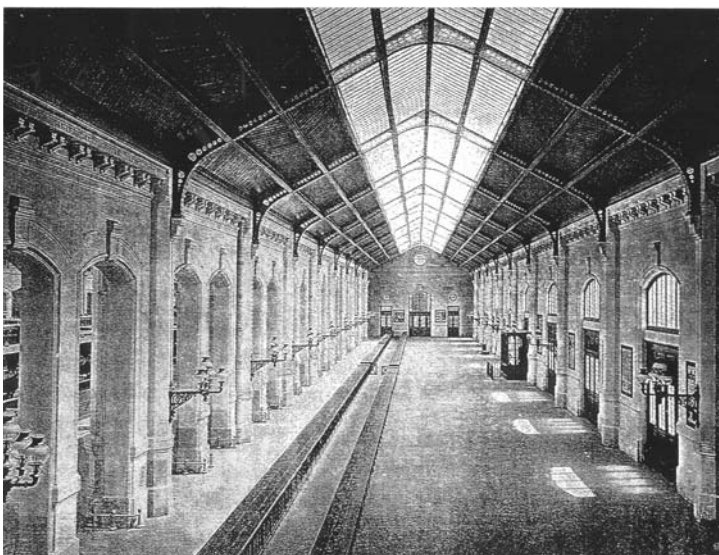
PROTECTION : Gare d'Austerlitz sise 1-11bis et 19-27, boulevard de l'Hôpital et 1-3, place Valhubert : façades et toitures du bâtiment " départ " avec sa marquise, ainsi que son aile en retour ouest; la grande halle en totalité; les deux pignons des sorties côté arrivée et côté départ du métro (*Inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques le 28 février 1997*).

ANTERIORITE : Le projet a déjà été présenté en 2006 et a fait l'objet d'un vœu pour la conservation de la petite halle latérale de la gare d'Austerlitz au 262-278 avenue de France, 51-71 quai d'Austerlitz et 2-6 Voies ef/13 (13^e arr.)

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 septembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur de la conservation de la petite halle latérale, à l'élégante charpente Polonceau, qui flanque la grande halle de la gare d'Austerlitz au motif qu'elle fait partie de la composition d'origine. La conception de la gare est indissociable de ses prolongements sur les quais couverts par un système de halles aux volumes hiérarchisés. Elle a été construite entre 1865 et 1867 par l'architecte Pierre-Louis Renaud (ancien élève de l'école des Beaux-Arts, formé dans l'atelier de Levicomte et de Léon Vaudoyer), sous la direction de l'ingénieur Louis-Charles Sévène (qui deviendra directeur de la Compagnie d'Orléans en 1880). Cet ensemble est inscrit à l'inventaire des Monuments Historique par arrêté du 2 février 1997, inscription n'incluant malheureusement pas les deux petites halles latérales.

Ci-dessous, le bas côté droit de la grande halle, abritant autrefois les messageries.

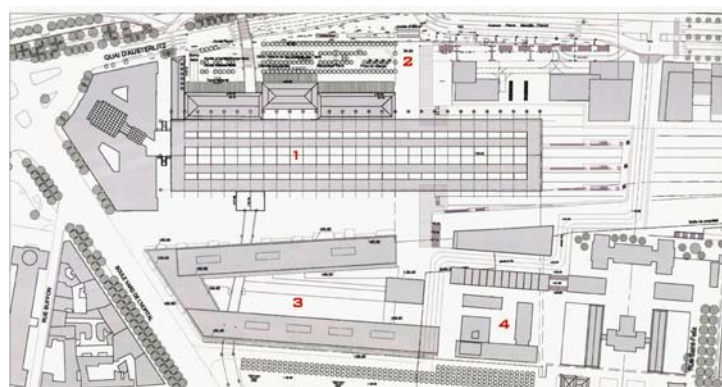
A droite, la grande halle, la station de métro, en bas le buffet de la gare dans son état d'origine, sans plancher intermédiaire.



PRESENTATION : Comme toutes les gares parisiennes, la gare d'Austerlitz, anciennement nommée gare d'Orléans, s'est plusieurs fois reconstruite sur elle-même, entre 1840 et 1870, doublant de volume à chaque reconstruction. Comme la gare du Nord qui lui est exactement contemporaine, elle a été dotée d'une halle métallique immense - l'une des plus grandes de son temps - construite selon le très élégant mais bientôt archaïque système Polonceau. Cette halle est elle-même insérée dans une enveloppe de pierre chargée d'en assurer la pertinence programmatique (salles des pas perdus, billetteries, annexes diverses) et la présence urbaine. Le projet lauréat de la consultation organisée en 2005 par la SEMAPA (Arep et Jean Nouvel architectes) prévoit une modification profonde de la gare et de l'ensemble de ses abords en vue d'une nouvelle liaison à grande vitesse. La séparation des flux ferroviaires (TGV, banlieue, fret...) - déjà à l'œuvre - s'accroîtra et s'accompagnera d'un nouveau partage de l'espace. Les nouvelles voies ferrées sont d'ores et déjà couvertes par une dalle bâtie le long de l'avenue Pierre-Mendès-France. Des surfaces de bureaux et de services liés au trafic viendront compléter ce nouveau quartier.

Les orientations du projet sont de limiter la conservation du complexe d'origine à la grande halle, que l'on se propose de dépouiller de tous ses « volumes parasites » pour la « révéler » dans toute sa pureté structurelle...

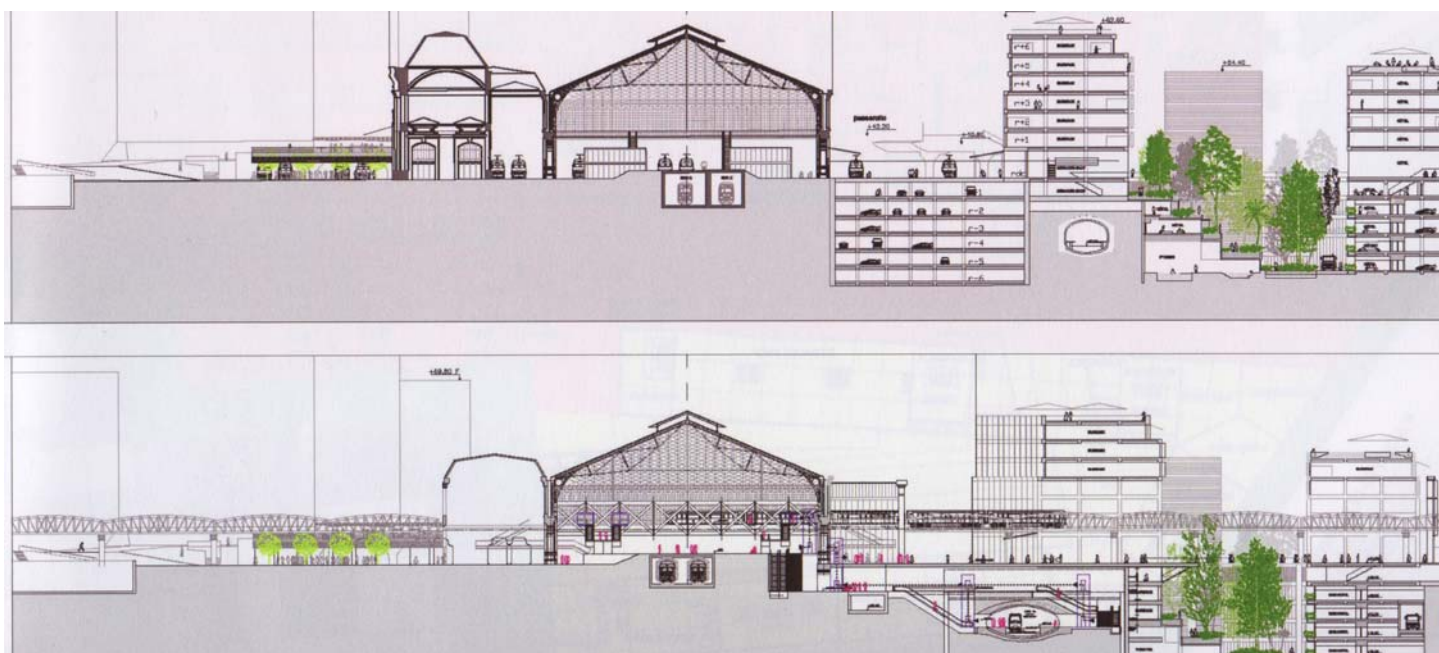
C'est ainsi que, malgré le vœu de la Commission du Vieux Paris, les deux halles latérales sont en cours de démolition, et que doivent disparaître maintenant l'aile occupée par le buffet de la gare côté Seine, ainsi que les bas-côtés de la cour des arrivées, sans parler de multiples petits bâtiments annexes (écuries, messageries).



Ci-contre, de haut en bas :

Plan des démolitions (en rouge), maquette et plan du projet.

Ci-dessous : coupes transversales du projet.



DISCUSSION : Ce débat fait suite à la présentation du projet par l'architecte Jean-Marie Duthilleul, lors de la séance du 1^{er} avril 2009.

Concernant les bas-côtés, deux points de vue contraires sont exprimés : l'un met en avant une médiocre qualité esthétique des bas-côtés et l'amélioration de la lecture de la grande halle que leur destruction permettrait. L'autre considère que séparer la halle principale et les bas-côtés, partie intégrante de la construction originelle, serait un contresens historique. Il est également affirmé que, d'un point de vue doctrinal, on ne saurait valoriser une architecture du 19^e siècle en corrigeant les architectes de l'époque ou en établissant une hiérarchie entre les différents éléments de cette architecture. Il est souligné que ce type d'architecture ferroviaire, associant intimement pierre et métal, est une spécificité parisienne que l'on ne retrouve pas dans les gares construites à la même époque en Grande-Bretagne, par exemple.

Une majorité se prononce contre la démolition demandée des bas-côtés de la halle principale et pour la préservation du système organique de la gare.

S'agissant du sort du buffet de la gare, plusieurs arguments sont successivement avancés pour défendre sa conservation ou justifier sa démolition. La médiocre qualité esthétique du buffet, les nombreuses altérations subies, notamment à l'intérieur, la nécessité de revoir et d'améliorer l'aménagement urbain dans l'axe de l'avenue de France, sont tour à tour invoquées pour justifier sa disparition, complète ou partielle.

Plusieurs membres déplorent de devoir se prononcer sur cette démolition sans savoir par quoi le bâtiment sera remplacé, sans connaître le projet de traitement du parvis côté Seine qui reste à élaborer.

Dans le prolongement de ces interventions, il est demandé de surseoir à la décision de démolition, partielle ou totale, du buffet de la gare, dans l'attente de la présentation d'un projet plus global d'aménagement du parvis, qui résulterait d'une vraie réflexion d'urbanisme prenant en compte la gare dans sa totalité.

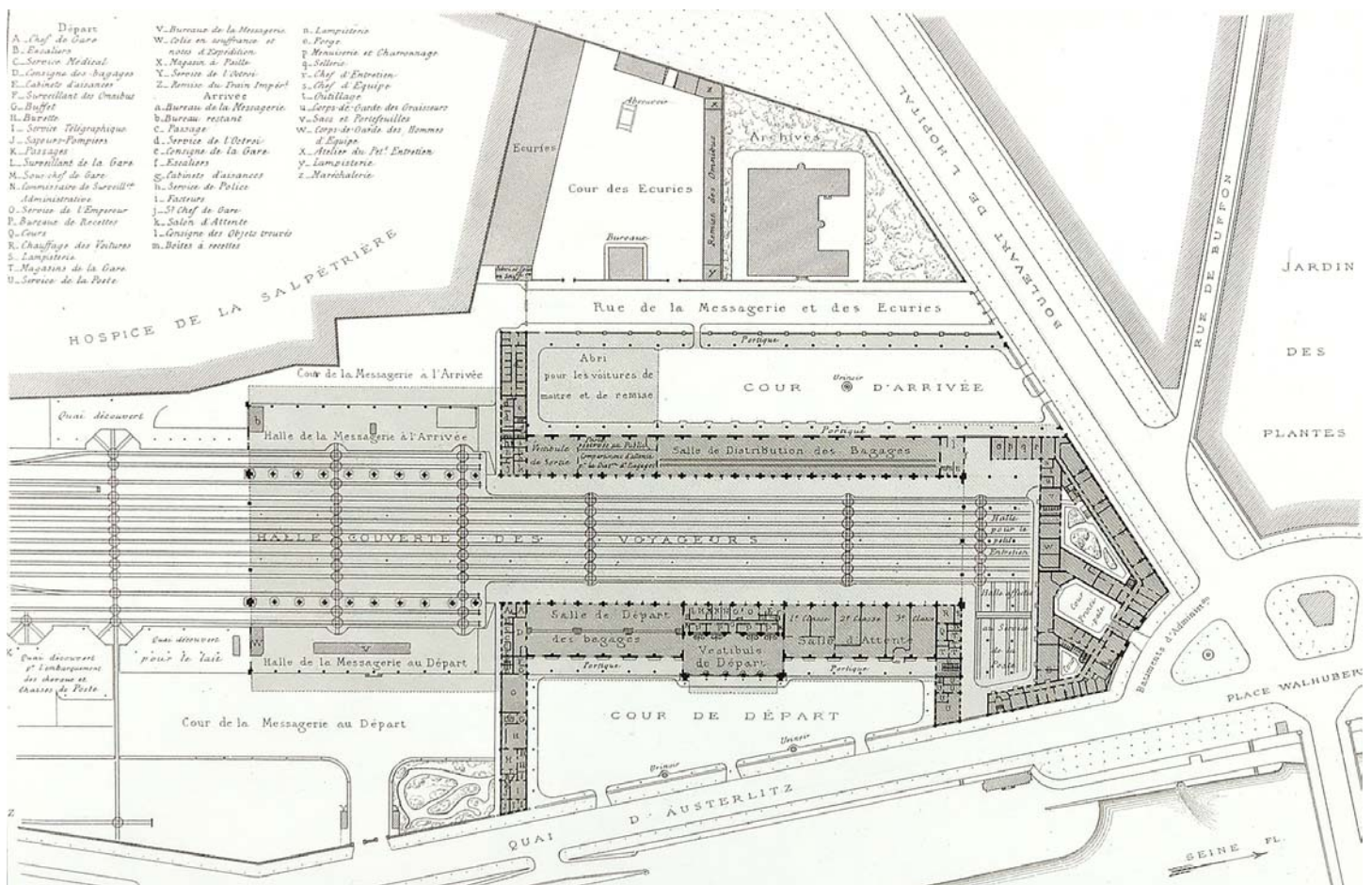
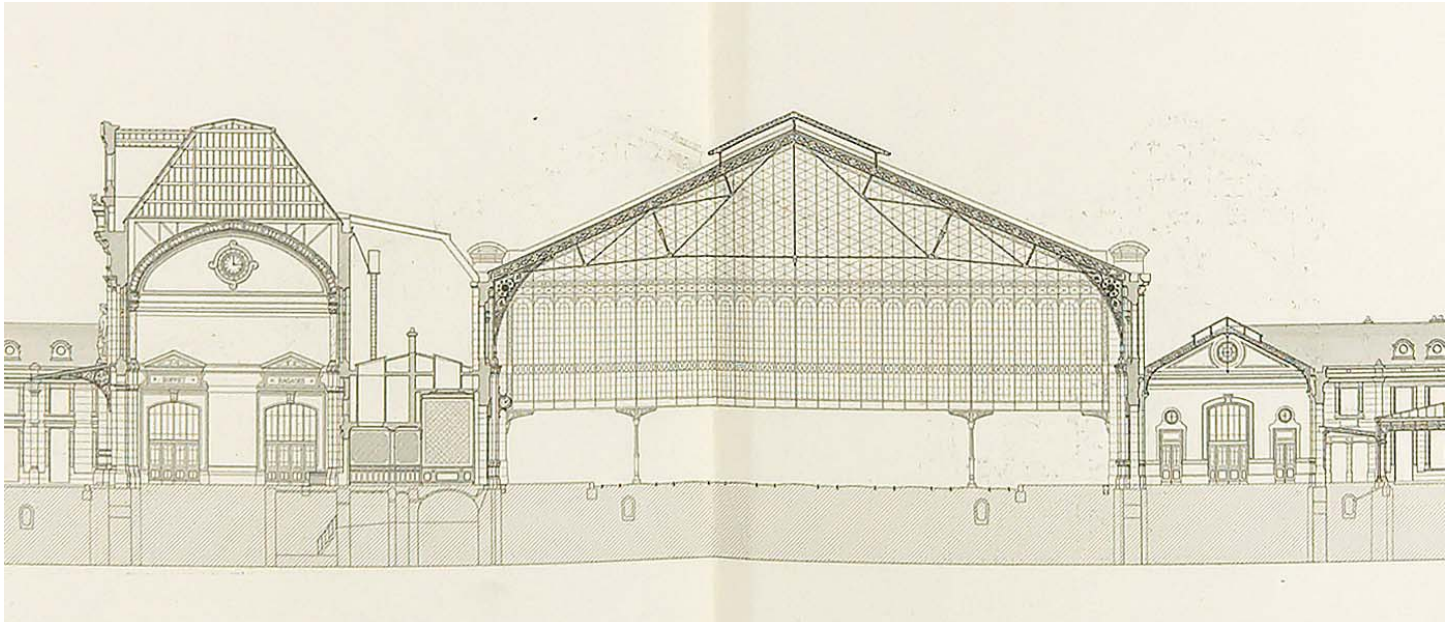
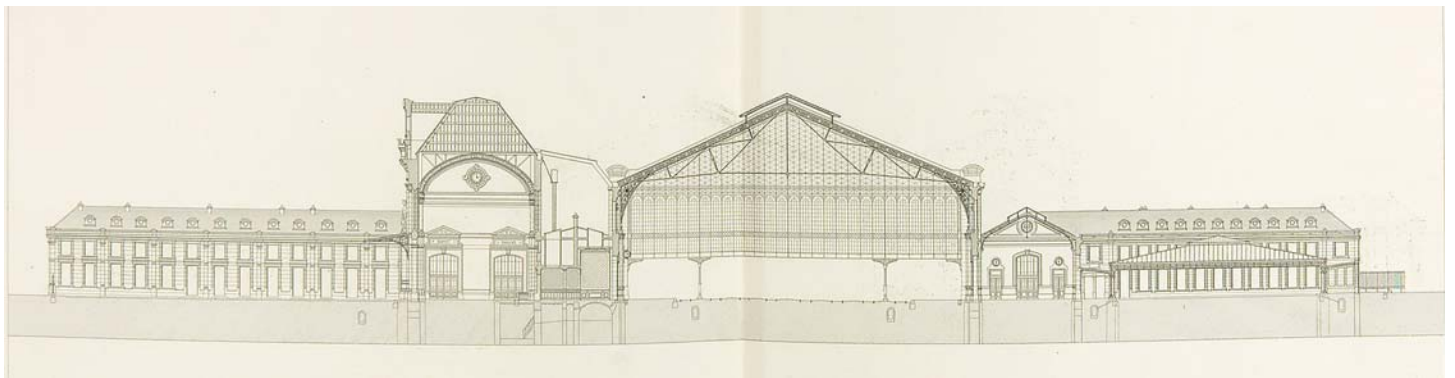
La Présidente rappelle que pour rester efficace et crédible, la Commission du Vieux Paris se doit de privilégier des positions réalistes, qui accompagnent, sans les bloquer, les évolutions urbaines.

Prenant en compte ces avis très partagés, une position de compromis de la Commission est finalement trouvée.

RESOLUTION : La Commission du Vieux Paris a émis un vœu en faveur de la préservation du bas-côté de la gare, côté cour des arrivées, construction d'origine faisant partie intégrante de l'architecture de l'édifice, bâti par l'architecte Pierre-Louis Renaud et l'ingénieur Louis-Charles Sevens en 1865-67.

La Commission a également demandé que toute démolition totale ou partielle du buffet de la gare soit justifiée par un projet de qualité qui viendrait parachever l'aménagement du parvis du bâtiment côté Seine.





Moniteur des Architectes, 1870, coupe générale, coupe détail, plan.

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son Secrétariat permanent, sous la direction de Madame Marie-Jeanne Dumont, Secrétaire Générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Katya Samardzic

Laurence Bassières

Sébastien Pointout

Crédits photographiques (Tous droits réservés) :

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Saussereau,

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires Culturelles

Mairie de Paris